



Probleme avec huissier de justice

Par **paul57**, le **05/12/2012 à 18:38**

bjr je voudrer savoir si un huissier a la droit arceler ma mere qui a fait un ncredit a cetelem 2009 ayant u des probleme pour le payer sa ettai mis sur huissier payant regulierement 400 euro par mois il lui reglame plus et la menace de saisie ayant rembourser plus sque la moitier je voudrer savoir si il peut faire quelque chosse sa devien de l harcelement c deja dur pour elle de sortire 400 euro merci de me consieller que doit je faire

Par **Marion2**, le **05/12/2012 à 18:44**

Bonjour,rnrnVous êtes sûr que c'est un huissier et non une société de recouvrement? rnrnDe quand date le dernier règlement de votre mère à cet "huissier" ?

Par **paul57**, le **05/12/2012 à 20:53**

oui c bien un huissier tout les mois elle verse 400 euro la derniere foi c t ce moi si tout les deput de moi merci de nous aider

Par **herve38940**, le **06/12/2012 à 07:57**

Bonsoir y a t il eu un titre executoire par l huissier ??rnrnCordialement

Par **Marion2**, le **06/12/2012 à 08:15**

Bonjour,rnC'est un huissier avec son cabinet situé dans la même ville que votre mère ?rnrnJ'ai gros doute du fait que vous disiez qu'il harcèle votre mère.rnComme hervé38940 vous a demandé, l'huissier vous a t'il remis un titre exécutoire ?

Par **herve38940**, le **06/12/2012 à 10:10**

En l'absence d'un titre exécutoire, (décision de justice) l'huissier reste soumis au recouvrement amiable du décret 96-1112 du 18 décembre 1996 .rnrnQu'appellez vous des harcelements (téléphone ; courrier) ??rnrnPouvez vous être plus argumentatif sur le sujet
rnrnCordialement

Par **paul57**, le **06/12/2012 à 18:10**

oui il lui demande toujours plus et menace de vendre sa maison oui il y a un titre
exécutoir qui date de 2010 c'est valable un mois je crois il y a un arrangement et il veut toujours plus